

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2026 à 19 h 30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2026-051 – Lot 4 704 785 – 65, rue Bellevue (adresse projetée)**

La demande consiste à rendre réputée conforme une **marge latérale droite de 6,5 m** sur le lot 4 704 581 alors que la grille des spécifications de l'annexe B du règlement de zonage numéro 431 stipule que, pour la zone H-07, les marges de recul latérales doivent être de 7 m.

La demande consiste également à rendre réputée conforme une **distance de 5 m entre deux (2) bâtiments principaux d'un projet intégré** alors que l'article 72 du règlement de zonage numéro 431 stipule que la distance minimale entre deux (2) bâtiments principaux de trois (3) étages et plus est de 6 m.

Enfin, la demande consiste à rendre réputée conforme **l'absence d'une surlargeur de manœuvre** pour un stationnement terminant en cul de sac alors que l'article 145.1 du règlement de zonage 431 stipule que lorsque l'aire de stationnement se termine en cul-de-sac, il faut prévoir une surlargeur de manœuvre, à son extrémité, de même largeur que l'allée de circulation et de profondeur entre 1,20 m et 1,85 m.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 2 OCTOBRE 2026



Christine Ménard,
Assistante-greffière